

Economie | La colère d'André Garreta sur l'avenir des CCI



Ce jeudi, le Sénat lance une discussion sur le projet de finance des CCI de France qui vise à leur retirer 150 millions d'euros de dotation gouvernementale. En outre, ressurgit la remise en question de l'existence de deux Chambres consulaires dans le département des Pyrénées-Atlantiques. De quoi faire bondir André Garreta qui est également président national des CCI territoriales

Président de l'Association nationale des CCI territoriales, André Garreta a anticipé, lors d'une conférence de presse, la discussion de l'ouverture des débats au Sénat de ce jeudi sur le projet de loi de finance de CCI qui vise à retirer 150 millions d'euros de ressource fiscale aux CCI. Ces dernières ont lancé un appel mercredi, président des CCI territoriales en tête

" En retirant aux CCI 150 millions d'euros de ressource fiscale, le Gouvernement tire sur son meilleur allié sur les territoires. Il affaiblit un relais volontaire pour accompagner la mise en œuvre de mesures pourtant indispensables pour les entrepreneurs : plan en faveur des travailleurs indépendants, plan d'action pour la croissance et l'investissement, future loi TPE/PME, future réforme de l'apprentissage et de la formation, dit-il en préambule. Poursuivant: C'est une décision brutale et incompréhensible, Quelle organisation peut-elle réduire ses ressources de 17% et s'adapter en trois mois ? Nous demeurons animés d'un esprit de responsabilité. Nous sommes mobilisés pour participer à l'effort diminution de la dépense publique et à œuvrer à la baisse des prélèvements obligatoires. Simplement nous demandons du temps pour échelonner nos efforts et les amortir sans casser totalement l'outil CCI."

"Nous demandons un "lissage" des 150 millions

"C'est la raison pour laquelle nous demandons un « lissage » des 150 millions d'euros décidés par le gouvernement sur la durée de la mandature (-30 millions par an sur 5 ans), propose-t-il. À la fin du quinquennat, le résultat atteint sera le même mais il aura permis davantage d'appui de proximité aux entreprises et aux territoires. Beaucoup d'entrepreneurs que nous accompagnons, mais aussi de nombreux parlementaires que nous rencontrons ne comprennent pas non plus cette décision gouvernementale. Le Gouvernement aurait-il un parti pris contre les CCI ? De nombreux amendements ont d'ailleurs été déposés venant de plusieurs groupes politiques à l'Assemblée nationale comme au Sénat. De nombreux parlementaires veulent débattre de l'efficacité de l'accompagnement des entreprises sur les territoires. C'est une bonne chose. Le réseau des CCI travaille depuis plusieurs années pour une meilleure coordination avec les autres acteurs (Chambres de métiers et de l'artisanat,

Régions, Intercommunalités, Business France...). À l'Assemblée nationale, un amendement demandant au Gouvernement un rapport sur la fusion des CCI et des CMA montrant les économies possibles a d'ailleurs été voté. Nous ne pouvons qu'y être très attentifs."

Et André Garreta d'ajouter au crédit de la Chambre consulaire la confiance de la Région et le Département qui lui ont confié la gestion du Port de commerce de Bayonne et du Port de pêche de St Jean de Luz/Ciboure. "Cette stratégie mise en œuvre avec la plus grande rigueur budgétaire"; insiste-t-il. Nous avons fait face à la baisse de la ressource fiscale de 35% en 3 ans, en supprimant 15 emplois et en réduisant de 20% les dépenses de fonctionnement. Notre trésorerie n'a pas été impactée par le prélèvement décidé par l'Etat, nos fonds propres ayant été utilisés pour la construction d'une pépinière d'entreprises. En 2016, notre budget qui s'élève à 30.6 M€ dépend de la ressource fiscale à hauteur de 11,7%. Je suis, nous sommes tous révoltés devant tant d'incompréhension de la part du pouvoir central. Que faut-il faire pour qu'ils ouvrent les yeux sur les efforts réels de modernisation de nos CCI ?"

L'incohérence d'une fusion départementale

Je souhaite maintenant partager des propos consternants provenant du Rapporteur général de la commission des finances, le député Joël Giraud élu de la 2e circonscription des Hautes-Alpes. Ces propos, il les a tenus devant la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, lors du débat sur les CCI et je souhaite répondre devant vous.

En effet, il s'est élevé contre « plusieurs Chambres de Commerce qui existent dans un même département », en stigmatisant « le coin de gauche ou le coin de droite des hautes ou des basses Pyrénées ».

"Outre le fait que les Basses Pyrénées ont disparu de la carte des départements depuis 48 ans, au profit des Pyrénées Atlantiques, la réalité de nos territoires et de nos CCI est très éloignée des à priori que semblent suggérer les propos du député.

Dans son rapport du 23 octobre 2014, la Chambre régionale des comptes s'est prononcée, sans ambiguïté, sur l'existence de deux CCI dans les Pyrénées Atlantiques : « Un éventuel regroupement des deux chambres de commerce et d'industrie des Pyrénées Atlantiques n'a jamais été réellement envisagé pour des raisons tenant tant au particularisme culturel basque qu'à la géographie économique (le bassin d'emploi de Pau étant plus tourné vers celui de Tarbes-Lourdes que vers la conurbation littorale basque et cette dernière regardant elle-même davantage vers l'Espagne que vers le Béarn). Par ailleurs, chacune d'entre elles atteint la taille critique généralement considérée comme suffisante. Pour autant, certaines coopérations ponctuelles ont pu être mises en place en tant que de besoin ».

Depuis le 1er janvier 2017, la CCI de Bayonne Pays Basque est adossée à une Communauté d'Agglomération unique, fruit du regroupement de 158 communes et qui constitue le 2e bassin de population de la Nouvelle Aquitaine. Il compte 45.500 entreprises qui génèrent 144.000 emplois salariés. Nos deux institutions ont déjà noué un partenariat ambitieux sur la gestion de pépinières d'entreprises innovantes et sur la prospection et l'accueil d'investisseurs industriels sur le territoire. Au-delà de ces données, les propos du rapporteur général heurtent profondément les élus/chefs d'entreprise de notre CCI dont l'engagement bénévole est entièrement tourné vers l'accompagnement des entreprises et le développement économique du territoire, comme en témoignent les 20.561 interventions réalisées auprès des entreprises au cours de l'année 2016".

Outre la gestion du Port que lui a confié le Conseil régional, 19 081 entreprises sont inscrites à la CCI de Bayonne en 2016 - NDLR. Contre 16065 à la CCI Pau-Béarn- . "Enfin, revendique André Garreta, la CCI Bayonne Pays Basque a réussi à structurer un écosystème dédié aux technologies du numérique et de l'Usine du Futur en créant l'école d'ingénieurs ESTIA (800 étudiants), classée aujourd'hui 20e école d'ingénieurs française sur 242 dans le classement d'Usine Nouvelle, et la 1re pour ses partenariats à l'international et son double diplôme. 20e école d'ingénieurs en seulement 20 ans d'existence ! Mais aussi la création de trois pépinières d'entreprises qui accompagnent chaque année plus de 75 start-up innovantes. Quatre plateformes technologiques ont vu le jour et se consacrent au transfert de technologie, au bénéfice direct des PME-PMI. En 2017 par exemple, nous avons ouvert la plateforme technologique Addimadour dédiée aux procédés de fabrication additive métallique, technologie pionnière qui sera pour le Pays Basque et sa région, un puissant facteur de relocalisation d'activités industrielles."

Un plaidoyer qu'André Garreta a envoyé haut et fort afin d'atteindre les "sages" de l'hémicycle parisien. En sachant que les sénateurs et missi dominici du Pays basque – et du Béarn- le relayeront. Avec conviction.



Félix Dufour

